

**Vie des Quartiers - Avenants programmatifs et financiers d'actions 2008
avec les associations : Maison des Jeunes et de la Culture de Besançon/
Clairs-Soleils, Association Sportive et d'Education Populaire des
Cras/Chaprais, Maison des Jeunes et de la Culture de Palente/Orchamps
et Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux - Versement des subventions
annuelles**

M. l'Adjoint GHEZALI, Rapporteur : La Ville de Besançon anime, au travers de sa délégation «Animation Socio-culturelle et Vie des Quartiers» et ses trois maisons de quartier municipales, un réseau d'interventions territoriales de structures d'animations de quartier.

Ce partenariat est formalisé pour les structures associatives par une convention pluriannuelle de trois ans qui énonce le projet associatif de la structure présenté à la Ville, détermine les relations avec la Ville et définit notamment les modalités d'attribution des aides financières ou de mise à disposition de locaux et de matériel.

Les nouvelles conventions triennales 2006-2008 des associations suivantes ont été adoptées par le Conseil Municipal du 15 décembre 2005 pour les 4 structures associatives (Maison des Jeunes et de la Culture de Besançon - Clairs-Soleils, Association Sportive et d'Education Populaire des Cras - Chaprais, Maison des Jeunes et de la Culture de Palente - Orchamps, Comité de Quartier Rosemont - Saint-Ferjeux).

Il convient, selon les termes de ces conventions, de se prononcer sur les avenants annuels qui fixent le programme d'actions engagé et qui déterminent la participation financière de la Ville sur chaque action.

Le montant de la subvention annuelle est généralement adopté au mois de mars et fait l'objet d'un avenant. Aussi pour ne pas pénaliser les trésoreries de ces associations, deux acomptes leur ont été versés en janvier et avril 2008. Puis des premières subventions de fonctionnement intégrées aux actions CUCS et CEJ ont été adoptées lors de ce même Conseil Municipal du 22 mai 2008.

Les avenants présenteront également les contributions des autres délégations de la Ville ainsi que la valorisation de l'aide apportée par la Ville en terme de locaux et de personnel le cas échéant.

Les subventions complémentaires de la Ville au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et du Contrat Enfance Jeunesse ont fait l'objet d'une délibération lors du Conseil Municipal du 22 mai 2008.

1 - Avenant annuel avec la Maison des Jeunes et de la Culture de Besançon - Clairs-Soleils

Compte tenu :

- * du projet associatif de la «MJC Besançon - Clairs-Soleils» présenté à la Ville, ayant fait l'objet d'une convention triennale,
- * des actions programmées pour 2008,
- * des orientations et du budget de la Ville en matière d'animation et de développement social des quartiers,

il est proposé de subventionner les actions suivantes de la «MJC de Besançon - Clairs-Soleils» pour l'année 2008 :

Actions/Ville	Subventions			
	Sollicité 2008	Proposé 2008	Voté (CM 22/05/2008)	Proposé (CM 26/06/2008)
a) Réaliser des activités				
Activités enfance				
Centre de loisirs maternel	21 090 €	21 090 €	1 100 €	19 990 €
Centre de loisirs élémentaire	26 927 €	26 927 €	26 927 €	
Accompagnement à la scolarité	22 140 €	22 470 €	22 470 €	
Activités jeunesse				
Centre de loisirs Partir jeunes	19 335 €	19 355 €	19 355 €	
Espace jeunes 16 - 25 ans	31 652 €	31 600 €		31 600 €
Prévention animation sportive	3 000 €	3 000 €	3 000 €	
Camps autonomes 16 - 25 ans	1 930 €	1 930 €	1 930 €	
Formation des jeunes	1 300 €	300 €	300 €	
A Tire d'Aile	1 000 €	1 000 €		1 000 €
Action adultes / Tout public				
Actions collectives familles	3 000 €	0 €	0 €	
Point emploi	4 400 €	4 465 €	4 465 €	
Partir familles (séjours)	25 410 €	25 410 €	25 410 €	
Actions féminines	5 500 €	5 125 €	5 125 €	
Atelier urbain (PRU)	3 850 €	3 850 €	3 850 €	
b) Soutenir le tissu associatif de proximité et les groupes d'habitants				
Soutien initiatives et associations	4 140 €	4 320 €		4 320 €
Accueil	30 000 €	30 000 €		30 000 €
Entretien	15 000 €	15 000 €		15 000 €
Fonds de participation aux habitants	0 €	0 €		
Journal de quartier	8 800 €	8 800 €		8 800 €
c) Co-produire des animations				
Actions culturelles				

Actions/Ville	Subventions			
	Sollicité 2008	Proposé 2008	Voté (CM 22/05/2008)	Proposé (CM 26/06/2008)
Découvertes de pratiques culturelles	8 800 €	8 800 €		8 800 €
Actions collectives				
Fêtes et événements	34 500 €	31 475 €		31 475 €
Actions et animations Ville				
Ville en fêtes, ...	2 930 €	3 000 €		3 000 €
Inauguration, ouverture	3 073 €	3 073 €		3 073 €
d) contractualisation				
Référent de quartier	7 620 €	7 620 €	7 620 €	
TOTAL				
MJC Besançon / Clairs-Soleils	265 407 €	258 620 €	121 552 €	157 058 €

Versements

Subventions	Acompte janvier 2008	Avril 2008	Juillet 2008	Octobre 2008
Ville actions	55 238 €	55 237 €	84 068 €	84 067 €

Au total la somme des subventions attribuées à ce jour pour l'année 2008 par la Ville à la «MJC de Besançon - Clairs-Soleils» serait de 278 610 €.

Le budget prévisionnel pour l'année 2008 pour l'association (site de Clairs-Soleils) est **721 200,95 €**.

Valorisation prévisionnelle

	Loyer	Charges	Personnel	Total
Locaux 93 rue de Chalezeule	37 128 €	4 729 €	20 000 €	61 857 €

Autres locaux mis à disposition

Occasionnels : Ecole maternelle Jean Macé (mercredi), Ecole élémentaire Jean Macé (vacances), Ecole maternelle Vauthier (vacances), Gymnase Clairs-Soleils.

2 - Avenant annuel avec l'Association Sportive et d'Education Populaire des Cras - Chaprais

Compte tenu :

* du projet associatif de l'«Association Sportive et d'Education Populaire des Cras - Chaprais» présenté à la Ville, ayant fait l'objet d'une convention triennale,

* des actions programmées pour 2008,

* des orientations et du budget de la Ville en matière d'animation et de développement social des quartiers,

il est proposé de subventionner les actions suivantes de l'«Association Sportive et d'Education Populaire des Cras - Chaprais» pour l'année 2008 :

Actions/Ville	Subventions			
	Sollicité 2008	Proposé 2008	Voté (CM 22/05/2008)	Proposé (CM 26/06/2008)
a) Réaliser des activités				
Activités enfance				
Activités petite enfance	8 500 €	8 500 €		8 500 €
Centre de loisirs maternel	16 000 €	16 000 €		16 000 €
Activités enfance jeunesse	26 000 €	26 000 €		26 000 €
CLSH Vacances	15 225 €	15 225 €	15 225 €	
Accompagnement à la scolarité	4 700 €	5 300 €	5 300 €	
Activités jeunesse				
Nouvelles cultures - Projets jeunes	13 900 €	13 900 €	13 900 €	
Activités adultes				
Activités adultes	12 000 €	11 640 €		11 640 €
ATA	0 €	1 000 €		1 000 €
b) Soutenir le tissu associatif de proximité et les groupes d'habitants				
Soutien initiatives et associations - Préfiguration centre social	20 000 €	16 835 €		16 835 €
c) Co-produire des animations				
Actions et animations Ville				
Vital'Eté, AE, ...	9 000 €	7 000 €		7 000 €

Actions/Ville	Subventions			
	Sollicité 2008	Proposé 2008	Voté (CM 22/05/2008)	Proposé (CM 26/06/2008)
d) Participation aux locaux				
Locaux / Loyer	38 200 €	38 200 €		38 200 €
TOTAL				
ASEP Cras - Chaprais	163 525 €	159 600 €	34 425 €	125 175 €

Au total, la somme des subventions de fonctionnement attribuées à ce jour pour l'année 2008 par la Ville à l'«Association Sportive et d'Education Populaire des Cras-Chaprais» serait de **159 600 €**.

Versements

Subventions	Acompte janvier 2008	Avril 2008	Mai 2008	Juillet 2008	Octobre 2008
Ville actions	36 460 €	34 460 €		44 340 €	44 340 €
Subvention complémentaire			620 €		

Le budget prévisionnel pour l'année 2008 pour l'association est de **795 710 €**.

Locaux mis à disposition

Permanents : Rue Violet : (Arts plastiques)

Occasionnels : Ecole maternelle Paul Bert (Centre de Loisirs maternel - été), Gymnase Réstal.

3 - Avenant annuel avec la Maison des Jeunes et de la Culture de Palente - Orchamps

Compte tenu :

* du projet associatif de la «MJC Palente-Orchamps» présenté à la Ville, ayant fait l'objet d'une convention triennale,

* des actions programmées pour 2008,

* des orientations et du budget de la Ville en matière d'animation et de développement social des quartiers,

Les délibérations du 22 mai dernier relatives au CLAS, au CUCS et au CEJ prévoyaient le versement par anticipation de subventions de fonctionnement liées aux dossiers correspondants de la MJC de Palente-Orchamps. Le montant de ces subventions de fonctionnement avait été déterminé sur la base des dossiers déposés par la MJC au titre du CUCS et du CEJ. Or, la MJC a, entre temps, modifié la répartition de ses crédits de fonctionnement. En conséquence, et afin de tenir compte de ces modifications, il est proposé de ne pas tenir compte de la première ventilation des subventions de fonctionnement (CM du 22/05/2008) et d'entériner la présente (dernière colonne). Il est précisé que ces changements de ventilation sont sans effet sur le montant global de la subvention accordée à la MJC de Palente - Orchamps.

Actions/Ville	Subventions			
	Sollicité 2008	Proposé 2008	Voté (CM 22/05/2008) et non versé	Proposé (CM 26/06/2008)
a) Réaliser des activités				
Activités enfance et jeunesse				
Ecole de Musique	22 139 €	16 309 €		16 309 €
Ecole de Danse	1 947 €	1 947 €		1 947 €
Ecole de Théâtre	1 074 €	1 074 €		1 074 €
Ateliers enfance jeunesse	1 772 €	1 772 €		1 772 €
Centre de loisirs mercredi	9 585 €	9 585 €		9 585 €
Centre de loisirs vacances maternel	5 090 €	5 090 €	5 575 €	5 090 €
Centre de loisirs vacances élémentaire - ados pv	9 565 €	9 565 €	9 890 €	9 565 €
Centre de loisirs vacances élémentaire - ados été	17 255 €	17 255 €	28 000 €	17 255 €
A Tire d'Aile		1 000 €		1 000 €
Actions de parentalité	20 109 €	20 109 €		20 109 €
Loisirs adultes				
Ateliers de loisirs	3 430 €	3 430 €		3 430 €
Ateliers seniors	596 €	596 €		596 €
b) Soutenir le tissu associatif de proximité et les groupes d'habitants				
Coordination centre social - Action «Image de soi» - Référent Contrat de Ville	7 620 €	7 620 €	10 220 €	7 620 €
Stages de pré-qualification	5 863 €	5 863 €		5 863 €
Alphabétisation / Illettrisme	6 099 €	6 099 €		6 099 €
Ecrivain public	locaux			
Accompagnement à la scolarité	16 594 €	16 594 €	11 145 €	16 594 €
c) Co-produire des animations				
Développement culturel				
Programme accès aux livres	36 643 €	16 000 €		16 000 €
Action culturelle	4 049 €	4 049 €	4 049 €	4 049 €
Spectacles jeune public	11 683 €	11 683 €	3 000 €	11 683 €

Actions/Ville	Subventions			
	Sollicité 2008	Proposé 2008	Voté (CM 22/05/2008) et non versé	Proposé (CM 26/06/2008)
S'ouvrir et découvrir (CEL)	3 810 €	3 810 €		3 810 €
d) Contractualisation				
Référent Contrat de Ville				
TOTAL				
MJC Palente / Orchamps	184 923 €	159 450 €		159 450 €

Versements

Subventions	Acompte janvier 2008	Avril 2008	Juillet 2008	Octobre 2008
Ville actions	40 955 €	40 955 €	38 770 €	38 770 €

D'autres délégations apportent une participation financière (délégation Culturelle) : pour l'Ecole de Musique.

Au total la somme des subventions attribuées à ce jour pour l'année 2008 par la Ville à la «MJC Palente - Orchamps» serait de **159 450 €** (et **17 045 €** par la Direction Culture pour l'école de Musique).

Le budget prévisionnel pour l'année 2008 pour l'association est de 1 407 931 €.

Valorisation prévisionnelle

Locaux	Loyer	Charges	Personnel 2 agents	Total
Place des Tilleuls	119 683 €	17 193 €		136 876 €
Rue Violet	1 207 €	1 313 €		2 520 €
Total	120 890 €	18 506 €	36 000 €	175 396 €

Autres locaux mis à disposition

Permanents : Ecole Jean Zay (partie non scolaire), Rue Violet (menuiserie).

Occasionnels : Ecole élémentaire Jean Zay (vacances), Ecole maternelle Condorcet (vacances), Ecole élémentaire Pierre et Marie Curie (vacances), Petite Ecole dans la Forêt (été), Gymnase Jean Zay (été).

4 - Avenant annuel avec le Comité de Quartier Rosemont - Saint-Ferjeux

Compte tenu :

* du projet associatif du «Comité de Quartier Rosemont - Saint-Ferjeux» présenté à la Ville, ayant fait l'objet d'une convention triennale,

* des actions programmées pour 2008,

* des orientations et du budget de la Ville en matière d'animation et de développement social des quartiers,

il est proposé de subventionner les actions suivantes du «Comité de Quartier Rosemont - Saint-Ferjeux» pour l'année 2008 :

Actions/Ville	Subventions			
	Sollicité 2008	Proposé 2008	Voté (CM 22/05/2008)	Proposé (CM 26/06/2008)
a) Réaliser des activités				
Activités enfance et jeunesse				
Animation enfance 4 - 12 ans	27 604 €	27 333 €	27 333 €	
Animation jeunesse 13 - 17 ans	22 076 €	19 579 €	19 579 €	
A Tire d'Aile	1 000 €	1 000 €		1 000 €
Accompagnement à la scolarité	30 830 €	30 830 €	30 830 €	
Activités de loisirs 6 - 16 ans	14 912 €	14 912 €		14 912 €
b) Soutenir le tissu associatif de proximité et les groupes d'habitants				
Animations centre social - Locaux associatifs	locaux			
Action musique				
Activités collectives	61 236 €	34 218 €	31 235 €	2 983 €
Permanence emploi	5 079 €	5 080 €	5 080 €	
Chantiers d'insertion	25 193 €	25 190 €	25 190 €	
Buanderie	12 640 €	12 640 €		12 640 €
c) Co-produire des animations				
Animations de quartier, aînés, public	2 198 €	2 198 €		2 198 €
d) Contractualisation				
Référent Contrat de Ville	7 832 €	7 620 €	7 620 €	
TOTAL				
Comité de Quartier Rosemont / Saint-Ferjeux	210 600 €	180 600 €	146 867 €	33 733 €

Au total la somme des subventions attribuées à ce jour pour l'année 2008 par la Ville au «Comité de Quartier Rosemont - Saint-Ferjeux» serait de **180 600 €**.

Versements

Subventions	Acompte janvier 2008	Avril 2008	Mai 2008	Juillet 2008	Octobre 2008
Ville actions	44 463 €	44 462 €		45 838 €	45 837 €
Subvention complémentaire			475 €		

Le budget prévisionnel pour l'année 2008 pour l'association est de **1 065 546 €**.

Valorisation prévisionnelle

Locaux	Loyer	Charges	Personnel 2 agents	Total
Place de la Commune Libre	142 485,00 €	0 €	1 agent CCAS mis à disposition	142 485,00 €
Rue de l'Amitié	4,74 €	68,80 €		73,54 €
Total				142 558,54 €

Autres locaux mis à disposition

Permanents : 23 rue de la Amitié, 19 rue de l'Amitié (dès réception après travaux).

Le Conseil Municipal est invité à :

- fixer comme suit les subventions annuelles de la Ville / actions :

- * 278 610 € à la «Maison des Jeunes et de la Culture de Besançon - Clairs- Soleils»
- * 159 600 € à l'«Association Sportive et d'Education Populaire des Cras - Chaprais»
- * 159 450 € à la «Maison des Jeunes et de la Culture de Palente - Orchamps» (compte tenu de la nouvelle ventilation de la subvention proposée par la MJC Palente - Orchamps)
- * 180 600 € au «Comité de Quartier Rosemont - Saint-Ferjeux».

dont les modalités de versement s'effectueront selon les termes des conventions pluriannuelles (deux acomptes déjà versés en janvier puis avril, des subventions en juillet et le solde en octobre),

En cas d'accord, la somme totale, soit 778 260 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au BP 2008 au chapitre 65.422/6574 CS 47030.

- signer les avenants programmatifs pour 2008 avec les associations : Maison des Jeunes et de la Culture de Besançon - Clairs-Soleils, Association Sportive et d'Education Populaire des Cras - Chaprais, Maison des Jeunes et de la Culture de Palente - Orchamps et Comité de Quartier Rosemont - Saint-Ferjeux.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. le Maire, M. Abdel GHEZALI, Mlle Béatrice RONZI, M. Frank MONNEUR, Mme Carine MICHEL, Mme Danièle POISSENOT, Mme Béatrice FALCINELLA n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 4 juillet 2008.

